

AIDE-MÉMOIRE

Visites médicales de grossesse

La travailleuse enceinte a droit à une banque de 4 journées de congé pour « visite médicale de grossesse ».

Procédure à suivre :

- 1) Pour que le Service des ressources humaines crée la banque de visites médicales de grossesse, l'employée doit remettre un billet médical attestant sa grossesse à la secrétaire.
- 2) La secrétaire doit envoyer le billet médical au Service des ressources humaines par télécopieur au 819-663-5372.
- 3) Sur réception du billet médical, le Service des ressources humaines va créer la banque de 4 jours.

IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT

- Les congés pour visite médicale de grossesse doivent être pris en demi-journée ou en journée complète.
- L'employée doit remettre à la secrétaire une pièce justificative prouvant qu'elle a été à son rendez-vous médical.
- La secrétaire doit entrer l'absence dans la paie et conserver la pièce justificative reçue de l'employée au dossier physique de l'employée et ce, pour une période d'un an.***

***Le service des ressources humaines pourrait vous demander les pièces justificatives au dossier.



Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des ressources humaines
au 819-663-9221, poste 15010.